



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 4 AVRIL 2007

Informations brèves

Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du mercredi 4 avril 2007, le Conseil d'Etat a adopté trois rapports en prévision de la session du Grand Conseil des 29 et 30 mai 2007 :

Taxation et perception

Faisant suite au rapport d'information du Conseil d'Etat de septembre 2005 sur un train de mesures visant à renforcer les modalités de taxation et de perception, ce rapport intermédiaire dresse un premier bilan des mesures entreprises et donne un aperçu des projets en cours et à venir. Ces derniers visent à faciliter le remplissage de la déclaration d'impôt au moyen d'un CD-ROM ou d'un programme à télécharger via Internet, ainsi qu'à moderniser la taxation grâce à de nouveaux outils informatiques. Un volet du rapport est en outre consacré à la réorganisation actuellement menée au sein du Service des contributions et de l'Office de perception.

Contact : Hubert Gigon, chef du Service des contributions, tél. 032 889 64 20/21.

Compensation de la progression à froid

Ce rapport concerne une demande de modification de l'art. 45 de la Loi sur les contributions directes relatif à la compensation de la progression à froid, afin de le rendre compatible avec les mécanismes de maîtrise des finances. En effet, toute modification de la législation fiscale entraînant une augmentation ou une diminution supérieure à 5 millions de francs par année doit recueillir la majorité qualifiée de 3/5 des membres du Grand Conseil, un principe qui s'applique aussi lorsqu'il s'agit de compenser les effets de la progression à froid.

Contact : Hubert Gigon, chef du Service des contributions, tél. 032 889 64 20/21.

Assainissement de l'encorbellement de la Rançonnière

L'état de l'encorbellement de la Rançonnière situé au Col-de-Roches, sur la route cantonale menant du Locle aux Brenets, nécessite une réfection et un assainissement urgent suite à d'importants mouvements géotechniques. Cet ouvrage d'art en béton armé a été réalisé en 1954. Dans un rapport au Grand Conseil, le Conseil d'Etat demande ainsi d'approuver un crédit de 585.000 francs pour des travaux de réfection et d'assainissement de ce tronçon dans le but d'assurer la sécurité des usagers. L'intervention est prévue en 2007 et durera quatre mois. Elle doit prévenir toute intervention lourde durant les 20 prochaines années.

Contact : Yves-Alain Meister, chef de l'Office des routes cantonales, Service des Ponts et Chaussées, tél. 032 889 67 10.

Affaires cantonales

Désignation du nouveau chef du Service financier

Le Conseil d'Etat a désigné M. Christian Gobat, 44 ans, en qualité de nouveau chef du Service financier. Actuellement chef de la division planification et statistiques financières du Service d'analyse et de gestion financières de l'Etat de Vaud, M. Christian Gobat succèdera dès le 1^{er} juillet 2007 à M. Robert Schindler, qui a choisi de faire valoir son droit à la retraite. Originaire du Jura, marié et père d'un enfant, actuellement domicilié à Pully (VD), M. Christian Gobat a suivi son école obligatoire à Delémont, où il a également obtenu un certificat d'études commerciales à l'Ecole supérieure de commerce, puis un certificat de maturité au Lycée cantonal de Porrentruy. Au bénéfice d'une licence en sciences économiques, option économie politique, de l'Université de Neuchâtel, il a travaillé de 1988 à 1990 à l'administration fédérale des finances comme collaborateur scientifique. M. Christian Gobat a ensuite occupé la fonction de chef du Service économique de la Ville de La Chaux-de-Fonds avant de rejoindre le Service d'analyse et de gestions financières de l'Etat de Vaud en 2000. D'abord économiste au secteur « budget », il est devenu en 2001 chef de la division « budget et planification financière », puis deux ans plus tard, chef de la division « planification et statistiques financières », poste qu'il occupe aujourd'hui encore. Dans le cadre de ses fonctions, M. Christian Gobat a notamment participé à l'élaboration du Programme de législature des autorités vaudoises et établit annuellement la planification financière. Sa vaste expérience de la politique budgétaire et du fonctionnement d'une administration publique sont des atouts qui ont été retenus par le Conseil d'Etat pour le désigner à cette haute fonction.

Contact : Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Départ à la retraite du chef de la comptabilité de l'Etat de Neuchâtel et désignation de son successeur

Le Conseil d'Etat a désigné M. Raphaël Romano, 36 ans, en qualité de chef de la comptabilité de l'Etat de Neuchâtel dès le 1^{er} mai 2007. Actuellement adjoint du chef de la comptabilité depuis 2002, il succèdera à M. Jean-François Cattin, qui a choisi de faire valoir son droit à la retraite, après 33 ans de service. Originaire de Boudry, marié, M. Raphaël Romano est au bénéfice d'une formation CFC d'employé de commerce et prépare actuellement l'obtention d'un brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité. Après avoir occupé de 1995 à 1999 le poste d'adjoint au chef comptable de Migros Neuchâtel-Fribourg, à Marin, puis, de 1999 à 2002, celui de chef comptable et administratif à l'Etablissement de Saint-Jean, au Landeron, M. Raphaël Romano est entré au service de l'Etat en avril 2002 en qualité d'adjoint au chef de la comptabilité. C'est avec un diplôme fédéral de comptable en poche que M. Jean-François Cattin a été engagé fin 1973 en qualité de comptable à la Comptabilité de l'Etat de Neuchâtel - un office rattaché au Service financier -, devenant chef comptable une année plus tard. Durant sa carrière, M. Jean-François Cattin a œuvré à de nombreuses réalisations, dont notamment la consolidation et le suivi d'une longue série de budgets, de comptes annuels et de plans financiers. Il a également participé aux réflexions visant à moderniser et améliorer la gestion des finances et à l'introduction et le déploiement du logiciel de gestion financière SAP. M. Jean François Cattin est ainsi devenu une personne de référence dans son domaine par ses connaissances et l'expérience acquise. A l'heure de sa retraite, le Conseil d'Etat lui adresse ses vifs remerciements pour son dévouement durant ces 33 années passées au service de l'administration cantonale et l'assure de profonde reconnaissance. Il lui présente ses meilleurs vœux pour une pleine et heureuse retraite.

Réforme de l'Etat : 4^e Feuille de route sur l'avancement des travaux

Le Conseil d'Etat a adopté la 4^e Feuille de route sur l'avancement des travaux de la réforme de l'Etat, présentant un état de situation à avril 2007, avec plusieurs mesures déjà entrées en vigueur mises en évidence dans un tableau distinct. Ce document sera remis aux députés lors de la session des 24 et 25 avril 2007. Il sera accessible en ligne

3.

sur Internet dès le 24 avril sur www.ne.ch/ReformeEtat et pourra également être commandé auprès de la chancellerie d'Etat (tél: 032 889 40 03 ; fax: 032 889 60 71 ; courriel : secretariat.chancellerie@ne.ch). Pour rappel, le Conseil d'Etat a décidé de présenter trois fois dans l'année un état de situation sur l'avancement des travaux de la Feuille de route du Programme de législature 2006-2009. Par ce biais, il souhaite informer le Grand Conseil, ainsi que toutes les personnes concernées par les réformes entreprises concernant l'Etat, ses missions, ses structures et son fonctionnement. Le premier document dressait un état de situation à avril 2006, le second à août 2006 et le troisième à décembre 2006.

Contact : Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Reconnaissance de l'Hôpital de La Providence

Conformément aux dispositions prévues par la Loi sur l'Etablissement hospitalier multisite (LEHM), un accord de partenariat a pu être négocié entre l'Hôpital neuchâtelois et l'Hôpital de La Providence. Par arrêté du 4 avril 2007, le Conseil d'Etat a pris acte de cet accord et a ainsi pu donner à l'Hôpital de La Providence un statut d'utilité publique intégré dans la planification sanitaire cantonale. Cette reconnaissance prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2007 et a une durée correspondant à celle de l'accord, soit l'année 2007.

Contact : Jean-Paul Jeanneret, chef du Service de la santé publique, tél. 032 889 62 00.

Neuchâtel, le 4 avril 2007